



Compte-rendu CGT HCTS du 24 juin 2019

Il s'agit de la dernière réunion de cette mandature dans le cadre du HCTS.

Un point a été réalisé sur l'ensemble des travaux qui ont été menés par les groupes de travail et/ou commissions. Suite à un dysfonctionnement, certains n'avaient pas reçu l'ensemble des documents, dont la CGT.

Suite à l'interpellation de la CGT, un questionnaire « bilan de fonctionnement » a été envoyé aux participants en amont de la plénière pour envisager une évolution, notamment au regard de la non-participation d'acteurs indispensables (collectivités territoriales dont l'ADF ou les communautés d'agglomérations).

Interventions de la CGT concernant les travaux produits :

Travail social et intelligence artificielle :

Le travail réalisé ne manque pas d'intérêt mais ne représente que la 1^{ère} étape.

Si le document met en avant le fait que l'utilisation d'algorithmes pourrait améliorer la situation des personnes suivies, la tentation est grande pour tous les pouvoirs publics de catégoriser et contrôler les populations et notamment les pauvres, « les indigents ».

Le gouvernement actuel ne fait pas exception si on considère la LOLF 2019 qui autorise l'expérimentation d'une carte monétisée pour les bénéficiaires du RSA dans les territoires d'outre-mer (Mayotte, St Martin et Guyane) à des fins de contrôle du « bon usage » de cette aide sociale.

Il faut donc réfléchir à des garde-fous, à la composition de comités de veille associant, par exemple, travailleurs sociaux et personnes concernées.

Enjeux et conditions générales pour l'usage des outils numériques dans les pratiques d'intervention sociale :

Dans ce travail n'apparaît pas le fait que **l'usage de ces outils** constitue un risque, pour le travail en équipe ; en effet, les temps d'échanges et de réflexion, remplacés par de simples mails de sollicitation vont ainsi nuire à la cohésion d'équipe et à la réflexivité des professionnels.

Autre risque majeur : il est chronophage alors même que le temps passé dans le traitement des données n'apparaît pas dans la charge de travail des salariés (réponses à apporter mais également le temps de lecture nécessaire avant traitement). En CPC, les évaluations de la révision précédente des diplômes de niveau 3 a montré un retranchement des professionnel-le-s derrière leurs écrans d'ordinateurs ; une difficulté dans la relation aux personnes suivies, il existe bien un risque ici l'ordinateur pouvant faire écran dans la relation à l'autre, d'où une vigilance à adopter.

Enfin le terme intervenant social n'est pas clair : que recouvre-t-il exactement, il faut préciser davantage pour éviter le glissement des rôles entre les différents acteurs. Vote favorable.

Le partage d'informations à caractère personnel dans le cadre de l'accueil familial

Si ce travail présente un intérêt, la CGT se questionne sur le système famille dans ce partage des informations, puisque l'accueil au domicile inclut l'ensemble des membres de la famille. Cette question de l'utilisation des outils numériques et de la fuite éventuelle d'informations via les réseaux sociaux a-t-elle été évoquée par exemple ? Vote favorable.

La participation des personnes concernées et le kit afférent

La CGT souligne le travail conséquent qui a été réalisé et l'intérêt des fiches actions ; néanmoins, elle rappelle qu'à l'instar de la réflexion menée dans le cadre du CNLE, pour que la participation soit pleine et entière, il faut qu'elle soit suivie d'effets concrets qui se traduisent dans les orientations des politiques publiques et/ou en prises de décisions dans les instances habilitées (conseil de vie sociale – CVS- dans les établissements sociaux et médico-sociaux, par exemple) autrement c'est stérile et démotivant.

Vote favorable.

Ancrage territorial du HCTS (comités locaux du travail social) et guide de mise en œuvre

La CGT s'interroge sur la participation des travailleurs sociaux dans les projets menés sur le territoire, notamment considérant la région Bretagne par exemple où le CRTS (comité régional du travail social) n'accorde pas de place aux professionnels ou aux usagers. La CGT espère que l'évaluation a pour objet d'interroger le fonctionnement des instances existantes à des fins de réajustements.

Développement social :

La mandatée n'ayant pas reçu le document vote l'abstention.

Bilan de fonctionnement :

Cf. doc joint envoyé à la DGCS en amont. La CGT demande ce qui sera fait des éléments récoltés et les réajustements éventuels ? Le HCTS devrait demander à l'ADF ou aux collectivités territoriales les motifs de leur absence puisque ce sont des acteurs incontournables.

Avis de la mandatée pour la prochaine mandature :

Il faut continuer à participer au HCTS pour donner nos avis, participer aux travaux pour faire valoir nos positionnements quand c'est possible et surtout avoir les informations concernant les politiques sociales s'appliquant au secteur à des fins de mobilisation.

La mandatée titulaire au HCTS
Christine SOVRANO